



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1084

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une participation complémentaire au Sytral pour la mise en place d'une tarification intermodale TER-TCL pour 2009 et 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1084**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Attribution d'une participation complémentaire au Sytral pour la mise en place d'une tarification intermodale TER-TCL pour 2009 et 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 22 février 2005, les présidents du conseil régional Rhône-Alpes, du conseil général du Rhône, du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), de la SNCF et de la Communauté urbaine ont lancé le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise : Real. D'autres partenaires ont ensuite rejoint cette démarche.

Le plan d'actions du projet Real comporte un volet services multimodaux au sein duquel figure l'objectif de créer un titre unique de transport donnant accès aux réseaux Train express régional (TER) et Transports en commun lyonnais (TCL) et ayant pour support billettique la carte OÙRA! (action n° 18 du plan d'actions Real).

Cette action se traduit par l'adaptation des équipements de validation et de contrôle du Sytral et par la mise en place, par la Région et la SNCF, des conditions techniques de production, de vente, de validation et de contrôle de la carte OÙRA!

Le titre intermodal TER-TCL est la première phase d'une action plus ambitieuse qui consistera en la mise en place d'une tarification multimodale par zone actuellement à l'étude sur l'ensemble de l'aire urbaine de Lyon (action n° 20 du plan d'actions Real).

Pour mener à bien ce projet, deux conventions ont été signées en 2007 :

- l'une entre le Sytral et la Région relative à la définition et à la mise en oeuvre de la tarification TER-TCL,
- l'autre relative au versement au Sytral d'une contribution spécifique du département du Rhône et de la Communauté urbaine pour la participation au financement de ce dispositif sur l'année 2008 (délibération n° 2007-4315 du 10 septembre 2007).

Dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle structure de coopération à l'échelle de l'aire urbaine de Lyon qui se substituerait aux collectivités dans le portage de ce dispositif, il convient de renouveler le dispositif pour les années 2009 et 2010.

Le présent rapport a pour objet l'approbation de la convention de financement pour la mise en place d'un titre de transport multimodal entre le Sytral, le département du Rhône et la Communauté urbaine pour les exercices 2009 et 2010. Sa validité est subordonnée à la prolongation jusqu'au 30 septembre 2010 par avenant de la convention entre le Sytral et la Région relative à la définition et à la mise en oeuvre de la tarification TER-TCL.

La convention de financement définit l'engagement du Département et de la Communauté urbaine à contribuer à cette opération à hauteur de 450 k€ chacun en 2009 et en 2010, sous forme d'une augmentation à titre exceptionnel de leur participation annuelle définie par les statuts du Sytral ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une participation complémentaire annuelle de 450 000 € au profit du Sytral dans le cadre de la mise en place de la tarification TER-TCL pour les exercices 2009 et 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, le département du Rhône et le Sytral définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ladite participation.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 674 300 - fonction 815 selon l'échéancier suivant : 450 000 € en 2009 et 450 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.